



PROGRÈS EN CE QUI CONCERNE LES DEMANDES D'ACTION FORMULÉES PAR LA COMMISSION EN 2019

PREPARE PAR : SECRETARIAT

OBJECTIF

Donner à la Commission la possibilité d'examiner les progrès réalisés pendant la période intersessions en ce qui concerne les demandes d'action formulées à l'occasion de la 23^{ème} Session en 2019.

CONTEXTE

En 2019, la Commission a soumis 16 demandes d'action spécifiques mobilisant le Secrétariat. À ce jour, 12 ont été achevées et 4 sont en cours. Les réponses apportées à ces demandes sont soumises ci-après.

Le Secrétariat a également répondu à 10 demandes du Comité d'Application et du Comité Permanent d'Administration et des Finances que la Commission avait approuvées. Toutes ces demandes ont été achevées.

RECOMMANDATION/S

Que la Commission:

1) **PRENNE CONNAISSANCE** du document IOTC-2020-S24-03 qui apporte des informations à la Commission sur les progrès réalisés pendant la période intersessions en ce qui concerne les demandes d'action formulées lors de la 23^{ème} Session en 2019.

2) **DÉTERMINE** si l'une des demandes d'action nécessite des instructions ou une orientation supplémentaires.

Action		État
POJ = point de l'ordre du jour du rapport de la S23 P = numéro de paragraphe		
POJ 4. Adoption de l'ordre du jour et dispositions pour la session		
P10	La Présidente a invité la FAO à présenter un autre document sur la manière dont elle propose d'appliquer le paragraphe 6 de la Résolution 73/295 de l'Assemblée générale des Nations Unies en tenant compte des instructions données par le Bureau des affaires juridiques	En cours.
POJ 6. Amendements aux procédures de la CTOI :		
P16	La Commission A REMERCIÉ le petit groupe de rédaction pour son travail et A DEMANDÉ qu'il suive les progrès du GB-ITPGRFA et continue de consulter le Président indépendant du Conseil pendant la période d'intersession, en vue de trouver une solution mutuellement acceptable. La Commission A DEMANDÉ que le petit groupe de rédaction lui fasse rapport à sa prochaine session.	Achevé.
P21	La Commission A ADOPTÉ le Règlement financier amendé (Appendice 5) et A DEMANDÉ au Président de la CTOI de le transmettre au Comité financier de la FAO pour approbation (une exigence de l'Article VI.7 de l'Accord CTOI).	Achevé. Approuvé par la FAO au mois de novembre 2019.
P22	La Commission A NOTÉ que deux interprétations de la définition des « arriérés » (article V.3 du Règlement financier de la CTOI) ont été appliquées au fil du temps, la première étant une interprétation commune, de longue date et la deuxième étant une interprétation plus récente utilisée par le Secrétariat ; toutefois aucune interprétation n'a été officiellement approuvée. Néanmoins, la Commission A RECOMMANDÉ au Secrétariat d'appliquer la définition selon laquelle « l'année civile suivante » doit être interprétée comme étant l'année suivant l'exercice budgétaire. Par ailleurs, cette interprétation devra être appliquée par le Secrétariat lors de l'examen des demandes au titre du Fonds de participation aux réunions et dans tous les cas où le terme « ayant des arriérés » est utilisé, jusqu'à ce que le Règlement financier modifié ait été adopté avec une clarification de l'Article V.3 concernant l'interprétation définitive de « arriérés ».	Achevé.
POJ 7. Rapport du Comité Scientifique		
P32	La Commission A DEMANDÉ au Comité d'application de fournir des avis, dans la mesure du possible en utilisant la matrice stratégique de Kobe II, en utilisant les projections annuelles à court terme ainsi que les projections à moyen et long terme existantes.	En cours. Le CS a pris note de cette demande et met actuellement en œuvre cette demande dans la mesure du possible.

Action		État
POJ = point de l'ordre du jour du rapport de la S23 P = numéro de paragraphe		
POJ 8. Proposition de Mesures de Conservation et de Gestion		
P53	Concernant la Proposition L, la Commission A DEMANDÉ au Secrétariat d'engager un processus d'élaboration d'un projet de directives sur la manière dont la CTOI pourrait rendre opérationnelles les directives volontaires de la FAO sur le marquage des engins de pêche. Ce processus devrait faire appel à l'expertise des organes techniques de la CTOI et examiner les lignes directrices par voie électronique, avant d'être mis à la disposition de la Commission en 2020.	Achevé. Le GTMOMCG03 a convenu que le Secrétariat de la CTOI développerait les TdR à des fins d'examen par le CdA17, le CPAF17 et la Commission (S24).
POJ 9. Rapport du Comité Technique sur les Critères d'Allocation		
P63	La Commission EST CONVENUE que le CTCA devrait continuer à être présidé par un expert indépendant élu par les CPC durant l'intersession. À cette fin, la Commission A DEMANDÉ au Secrétariat de mettre en œuvre le processus de sélection tel que proposé à l'Appendice 9.	Achevé
POJ 10. Rapport du Comité technique sur les Procédures de Gestion		
P66	La Commission A NOTÉ que des travaux supplémentaires sont requis pour mieux appréhender la caractérisation de l'état des stocks par rapport aux points de référence et a approuvé la requête du CTPG à l'effet de mettre en place un groupe de travail ad-hoc pour poursuivre les travaux sur cette question pendant la période intersessions en vue du CTPG de 2020.	En cours. Le CTPG a été annulé en 2020 mais un document sur cette question devrait être présenté au GTM de 2020.
P68	La Commission EST CONVENUE que le CTPG devrait continuer à se réunir afin de faire progresser son travail sur les questions relatives à la procédure de gestion et de conseiller la Commission sur les questions relatives à la procédure de gestion, notamment l'ESG. La Commission EST également CONVENUE que, bien que le CTPG devrait continuer à éduquer les participants sur les processus d'évaluation de la stratégie de gestion, il devrait se concentrer sur l'avancement de l'élaboration des procédures de gestion qui seront présentées à la Commission. Dans ce but, le renforcement des capacités devrait également se poursuivre entre les sessions et la Commission A DEMANDÉ au Secrétariat d'étudier les sources de financement extérieures possibles pour cette tâche.	Achevé. Des activités de renforcement des capacités ont été menées au Kenya, en Corée et aux Seychelles en 2019-20 avec des fonds provenant de l'ISSF.
P69	La Commission A NOTÉ que l'avis de gestion découlant de l'évaluation de la stratégie de gestion de l'albacore était préoccupant et que, si elle était mise en œuvre, des réductions majeures des captures seraient nécessaires pour reconstituer le stock. La Commission EST CONVENUE que des informations supplémentaires étaient requises sur les options de réduction des captures et A DEMANDÉ au Comité scientifique et au CTPG d'étudier la possibilité d'inclure un paramètre supplémentaire, à savoir la réduction des captures de juvéniles, dans les futurs réglages de	En cours, le CTPG ne s'est pas réuni en 2020. La question (concernant le critère de réglage d'un « paramètre ») sera de discutée de nouveau au GTM de 2020.

Action		État
POJ = point de l'ordre du jour du rapport de la S23 P = numéro de paragraphe		
	la procédure de gestion afin de déterminer les plages plausibles de réduction des captures de juvéniles. Toutefois, s'il s'avère difficile d'inclure ce paramètre comme critère de réglage, il devrait être présenté comme une statistique de synthèse de performance. La Commission A DEMANDÉ que le CTPG fournisse un avis plus poussé sur cette question en 2020.	
POJ 11. Rapport du Comité d'Application		
P74	La Commission A EXPRIMÉ son vif désir de voir l'équipe en charge de l'application fonctionner à plein régime dès que possible. La Commission A PRIS NOTE de l'explication du Secrétaire exécutif concernant le processus de recrutement entrepris et A DEMANDÉ aux Présidents de la Commission et du Comité d'application de travailler avec le Secrétaire exécutif et la FAO et de revoir ce processus.	Achevé. Le poste vacant de Responsable d'Application a été pourvu.
P86	La Commission A PRIS NOTE de la recommandation du CdA16 (CdA16.37) sur l'inscription croisée des navires des sept organisations mentionnée au paragraphe 31 de la Résolution 18/03, et EST CONVENUE que la procédure d'inscription croisée sera appliquée conformément aux paragraphes 33 à 38 de la Résolution 18/03.	Achevé.
POJ 12. Rapport du Comité Permanent d'Administration et des Finances		
P92	La Commission A NOTÉ que la Sierra Leone a été réintroduite dans le tableau des contributions pour 2020 à la suite d'une communication du Gouvernement de la République de Sierra Leone indiquant son désir de rester membre de la CTOI et de payer ses contributions. La Commission A également NOTÉ que la Sierra Leone n'était pas présente aux réunions du Comité d'application, du Comité permanent d'administration et des finances ou de la Commission en 2019 et présentait des arriérés de contributions de plus de deux ans. La Commission A DEMANDÉ au Président de la CTOI d'écrire à la Sierra Leone et de vérifier ses intentions quant à sa participation à la CTOI en tant que Membre ou, éventuellement, en tant que CNCP.	Achevé. Aucune réponse n'a été reçue à ce jour de la Sierra Leone.
POJ 14. Rapport de l'étude exploratoire sur les données et indicateurs socio-économiques des pêcheries de la CTOI		
P105	La Commission A DEMANDÉ aux CPC, qui ne l'ont pas encore fait, d'envoyer leurs commentaires concernant le projet de rapport du consultant au Secrétariat, pour prise en compte dans le rapport final.	Achevé. Aucun commentaire additionnel n'a été reçu et le contrat du consultant a

Action		État
POJ = point de l'ordre du jour du rapport de la S23 P = numéro de paragraphe		
		été clôturé.
POJ 17. Autres questions		
P122	La Commission A APPROUVÉ le contenu d'un projet de lettre d'accord avec la CCSBT et A DEMANDÉ au Président de la Commission de signer la lettre d'accord au nom de la Commission et de la communiquer à la CCSBT pour signature.	Achevé.
P129	La Commission EST CONVENUE de renouveler le mandat de l'actuel Secrétaire exécutif, Christopher O'Brien, pour un nouveau terme de deux ans. La Commission A DEMANDÉ au Président d'informer le Directeur général de la FAO de cette décision.	Achevé.
Extrait du rapport du Comité Permanent d'Administration et des Finances de 2019		
P27	Le CPAF A DEMANDÉ au Secrétaire exécutif d'utiliser le réseau de la FAO pour contacter les trois anciens membres de la CTOI (Belize, Guinée et Vanuatu) et tenter d'obtenir leurs contributions en souffrance.	Achevé. Aucune réponse n'a été reçue à ce jour.
P29	Certaines CPC ont informé le CPAF qu'elles ne recevaient pas l'appel de fonds envoyé par la FAO (factures pour les contributions de la CTOI) ou qu'elles le recevaient en retard. Le CPAF A DEMANDÉ au Secrétariat de travailler avec les CPC pour confirmer les adresses utilisées par la FAO.	Achevé.
P49	Le CPAF A RECOMMANDÉ que le Secrétariat fasse rapport au CPAF17 sur les mesures qu'il a prises en réponse aux améliorations proposées dans le rapport d'audit.	Achevé.
Extrait du rapport du Comité d'Application de 2019 (voir aussi IOTC-2020-COC17-11)		
P11	P11. Le CdA A RECOMMANDÉ au Secrétariat de la CTOI d'inclure cette mesure dans le rapport de conformité et A PRIS NOTE de l'engagement de tous les membres présents à transmettre ce tableau pour l'année prochaine. <i>Re R18/07</i>	Achevé.
P22	P22. Le CdA A RECOMMANDÉ au Secrétariat de la CTOI de prendre contact avec le programme ECOFISH financé par l'Union européenne, afin de déterminer s'il est possible qu'il soutienne certains projets de la CTOI.	Achevé.
P31	Nonobstant le calendrier de la réunion du GTMOMCG et la date limite pour les réponses, le CdA A RECOMMANDÉ que les réponses aux infractions possibles soient analysées par le Secrétariat de la CTOI.	Achevé.
P32	Le CdA A RECOMMANDÉ que le Secrétariat de la CTOI recrute un nouveau membre du personnel pour la section d'application et A ENCOURAGÉ les CPC à soutenir ce processus par le biais de leur représentation auprès de la FAO.	Achevé

Action		État
POJ = point de l'ordre du jour du rapport de la S23 P = numéro de paragraphe		
P39	Le CdA A RECOMMANDÉ que le Secrétariat de la CTOI n'inclue pas l'évaluation de l'exigence du paragraphe 1 de la Résolution 10/10 dans l'évaluation future de l'application, et A RECOMMANDÉ en outre qu'une CPC soumette une proposition pour réviser cette Résolution	Achevé.
P60	Le CdA A RECOMMANDÉ que le Secrétariat de la CTOI fournisse les documents de réunion au plus tard 15 jours avant le CdA.	Achevé.
P98	Le CdA A RECOMMANDÉ que le Secrétariat de la CTOI poursuive ces activités de renforcement des capacités et renforce les activités qui permettraient aux CPC de régler les problèmes des statistiques obligatoires et de la mise en œuvre du Mécanisme régional d'observateur.	Achevé et en cours.